

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n° 2026/65

Nombre de délégués

Titulaires en exercice : 35

Titulaires présents : 29

Suppléants votants : 00

Procurations : 06

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 00

Abstentions : 00

L'an deux mille vingt-six, le onze mai à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil de la Communauté de Communes « Pays de Nexon - Monts de Châlus » dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la salle polyvalente de Châlus, sous la présidence de M. BREZAUDY Alain, Président.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 4 mai 2026

TITULAIRES PRESENTS : M. DEXET Emmanuel (procuration de M. RICHIGNAC Guillaume), M. BREZAUDY Alain, Mme MAYOUSSE Martine, M. BROUSSE Hervé, Mme CATTOOR Elodie, M. ROULAUD Éric (procuration de M. BONNAT Christian), M. GATARD Ludovic, Mme LAMARGOT Sandrine, M. DEVARISSIAS Philippe (procuration de Mme JACQUEMENT Eliane), M. TESSIER Anthony, M. CHAMINADE Gérard, Mme BELAIR Florence, M. DUFOURNEAU Gaël, Mme. BRUNEAU Karine, M. CHAREIX Guillaume, M. LATOUR Nicolas, Mme MASSY Valérie (procuration de Mme LAPLAUD Catherine), M. MOURNETAS Yannick, M. DÉTRÉ Adrien, M. CARPE Jean-Christophe, Mme LACOTE Bernadette, M. FAURE Éric, M. BARRY Jacques, Mme BRUZAT Pauline, M. DOGNON Jean-Bernard, M. DARGENTOLLE Georges, Mme JEANJON Christine, M. DELOMENIE Bernard (procuration de M. MARCELLAUD Didier), M. EVRARD Julien (procuration de M. DE JESUS Nicolas).

SUPPLEANTS PRESENTS : Mme LACOURARIE Bernadette, Mme REBEIX Catherine

EXCUSES : Mme JACQUEMENT Eliane, M. RICHIGNAC Guillaume, M. BONNAT Christian, Mme LAPLAUD Catherine, M. MARCELLAUD Didier, M. DE JESUS Nicolas.

SECRETAIRE : M. DELOMENIE Bernard

Objet : Convention-cadre de partenariat pour la poursuite d'une transition mutualisée Climat-Air-Energie en Haute-Vienne

Exposé :

Vu la délibération du Syndicat Energies Haute-Vienne (SEHV) n°2015-34 du 30 septembre 2015 portant création de la Commission Consultative mixte Paritaire Energies (CCPE), composée d'élus des EPCI et du SEHV, chargée de coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, de mettre en cohérence leurs politiques d'investissement et de faciliter l'échange de données ;

Vu la Convention des territoires pour le climat, l'air et l'énergie en Haute-Vienne signée le 5 décembre 2019 engageant le SEHV et les 13 intercommunalités de Haute-Vienne jusqu'au 31 décembre 2025 ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°2022.06 en date du 15 février 2022 approuvant le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) du Pays de Nexon – Monts de Châlus, l'intercommunalité devenant ainsi coordonnatrice de la transition énergétique sur son territoire ;

Vu la délibération du SEHV n°2025-47 en date du 16 octobre 2025 approuvant le lancement de la mise à jour de la Stratégie Départementale de Transition Énergétique en Haute-Vienne ;

Vu la délibération du SEHV n°2026-04 en date du 29 janvier 2026 approuvant la Convention-cadre de partenariat pour la poursuite d'une transition mutualisée Climat-Air-Energie en Haute-Vienne ;

Considérant la Convention-cadre de partenariat pour la poursuite d'une transition mutualisée Climat-Air-Energie en Haute-Vienne, définissant un cadre de coopération entre le SEHV et les intercommunalités signataires, ci-annexée ;

Considérant que la Commission Consultative Paritaire Energies en sa séance du 6 novembre 2025 a émis un avis favorable sur l'intérêt de ladite convention ;

Considérant que la convention vise à poursuivre une action coordonnée pour une transition énergétique volontariste, ambitieuse, efficace et raisonnée tant pour la mise en œuvre des politiques locales que pour la mise à jour des documents de planification ;

Considérant que la communauté de communes entend confirmer son engagement dans la lutte contre le changement climatique, notamment à travers la mise en œuvre et la mise à jour de son PCAET, le cas échéant, ou par la mise en œuvre de politiques locales de développement durable ;

Accusé de réception en préfecture
087-200070506-20260511-D2026-65-DE
Date de réception préfecture : 13/05/2026

Considérant que la présente convention constitue un cadre de coopération n'emportant ni transfert de compétence ni engagement financier automatique des parties ;

Délibération :

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** les termes de la Convention-cadre de partenariat pour la poursuite d'une transition mutualisée Climat-Air-Energie en Haute-Vienne ci-annexée,
- **autorise** le président à prendre toutes les décisions et à signer tous les documents nécessaires à son exécution.

Il est précisé que la délibération sera transmise au SEHV.

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture
le :
Publié ou notifié
le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En Mairie, le 11 mai 2026.

Le Président,
Alain BREZAUDY

